

Projet présenté par les députés :

M^{mes} et MM. Delphine Klopfenstein Brogini, Delphine Bachmann, Frédérique Perler, Yves de Matteis, Jean-Marc Guinchard, Anne Marie von Arx-Vernon, Adrienne Sordet, Marjorie de Chastonay, Pierre Eckert, François Lefort, Jean Rossiaud, Guy Mettan, Jacques Blondin, François Lance, Patricia Bidaux, Bertrand Buchs, Claude Bocquet, Katia Leonelli, Alessandra Oriolo, Isabelle Pasquier, Jean-Luc Forni, Vincent Maitre, Souheil Sayegh, Philippe Poget, Paloma Tschudi, Christina Meissner, Yvan Rochat, Mathias Buschbeck, Jocelyne Haller, Pierre Bayenet, Olivier Baud, Thomas Wenger, Caroline Marti, Grégoire Carasso, Marion Sobanek, Helena Verissimo de Freitas, Sylvain Thévoz, Salima Moyard, Jean-Charles Rielle, Léna Strasser, Christian Zaugg

Date de dépôt : 21 septembre 2018

Projet de loi

modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LaLPE) (K 1 70) (Halte au sac plastique !)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Modification

La loi d'application de la loi fédérale sur la protection de l'environnement, du 2 octobre 1997, est modifiée comme suit :

Art. 14A Réduction du plastique (nouveau)

¹ La mise à disposition gratuite de sacs plastiques dans les lieux de vente du canton est interdite.

² Le Conseil d'Etat met en œuvre des mesures qui favorisent l'utilisation de sacs en tissu, de sacs compostables ou en papier.

³ Il encourage les commerces à éviter de manière générale les emballages plastiques.

Art. 2 **Entrée en vigueur**

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les député-e-s,

Le plastique est un des polluants majeurs de la planète. Sa production augmente chaque année, dépassant 320 millions de tonnes par an, et représente une menace sans précédent. L'enjeu est global, mais des solutions locales peuvent être apportées sans impacter le confort des consommatrices et consommateurs ni entraver la liberté du commerce.

L'usage des sacs plastiques est de plus en plus légiféré dans le monde et en Europe, la Suisse doit veiller à rester à l'avant-garde. Une utilisation de quelques minutes d'un sac plastique n'est plus justifiable lorsque l'on prend en compte le temps de dégradation nécessaire de plusieurs centaines d'années en cas d'abandon et l'impact en termes de pollution sous forme de micro- ou nanoplastiques.

Les conséquences sur la faune et la flore sont reconnues, et celles sur la santé commencent à être révélées. En Suisse, la contamination par les microplastiques est une réalité, tant dans nos lacs que dans le sol.

Pour illustrer la quantité de plastique rejetée, il faut avoir en tête que nous consommons et jetons chaque année l'équivalent de notre poids corporel ! Et que ce plastique va persister bien au-delà de notre propre vie (au moins cinq à six fois la durée de notre existence)¹.

¹ Nathalie Gontard, directrice de recherche à l'INRA : <https://le1hebdo.fr/journal/numero/216>

Des alternatives aux sacs plastiques existent

Pourtant, l'Union européenne a pris des mesures précises pour inciter les Etats membres à fortement réduire leur consommation de sacs plastiques. La France et l'Italie sont allées jusqu'à l'interdiction des sacs plastiques. Ces interdictions sont bien accueillies par la population et la pétition P 2019, en cours de traitement à la commission de l'environnement et déposée fin 2017, le confirme aussi : « Des solutions de substitution plus respectueuses de l'environnement sont disponibles : sacs réutilisables en tissu, sacs compostables et sacs en papier. Outre leurs avantages en termes de réutilisation possible, et l'absence de plastique (et donc de micropolluants) dans leur composition, les sacs compostables et en papier ont également des effets positifs car qu'ils participent à favoriser le recyclage du papier et du compost. »

En Inde, une police du plastique (225 agents de la municipalité) est opérationnelle dans les quartiers de Bombay. Depuis le mois de juin, les sacs de courses à usage unique, les emballages de nourriture, les pailles, la vaisselle, les bouteilles inférieures à un demi-litre et les décorations en plastique sont officiellement interdits dans l'Etat du Maharashtra.

Au Rwanda, l'importation, l'utilisation et la vente de sacs en polyéthylène sont interdites depuis dix ans (sauf pour l'emballage de certains produits, notamment à usage médical).

Au Costa Rica, le pays a développé une « stratégie nationale pour la substitution du plastique à usage unique par des alternatives renouvelables et compostables »², avec pour objectif de devenir le premier pays au monde à éradiquer entièrement de son territoire le plastique à usage unique.

Ces exemples internationaux viennent conforter notre volonté d'obtenir l'interdiction de la mise à disposition gratuite de sacs plastiques à usage unique. Cela placerait le canton de Genève non seulement au même niveau que plusieurs pays voisins, mais également en tête de la lutte contre la pollution plastique en Suisse. Le sac plastique constituant un fort symbole médiatique, cela permettrait également de souligner et renforcer le rôle de la Genève internationale, en mettant en lumière sa position de leader sur cette thématique. Celle-ci étant au centre de nombreuses discussions au niveau international, et clairement d'actualité, sa prise en compte par Genève pourra avoir des retombées particulièrement positives pour l'image du canton.

Il y a plus d'une année, la Swiss Retail Federation et la Communauté d'intérêts du commerce de détail suisse publiaient un chiffre fort réjouissant :

² <http://zonalibredeplastico.org/>

en une année, le nombre de sachets de caisse en plastique distribués en Suisse a diminué de 84%. En nombre absolu, cela représente 350 millions de sacs plastiques en moins. Ce bon résultat est le fruit d'un accord de branche récent, en vigueur dans la plupart des commerces, visant à facturer les sacs plastiques à 5 centimes³. C'est une victoire d'étape.

Le présent projet de loi propose de faire un pas de plus et de cibler les 66 millions de sacs plastiques toujours distribués gratuitement annuellement, notamment dans les magasins des stations-service⁴. Sans entraver la liberté du commerce, il veut interdire la mise à disposition gratuite de sacs plastiques dans les lieux de vente du canton tout en favorisant les alternatives comme les sacs en tissu, compostables ou en papier. Il cherche aussi à encourager les commerces à éviter les emballages plastiques.

Considérant l'importance de protéger la faune, la flore et la santé de la population, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les député-e-s, à soutenir le présent projet de loi.

³ <https://lecourrier.ch/2018/04/11/le-recul-du-plastique-cest-fantastique/>

⁴ <https://lecourrier.ch/2018/04/11/le-recul-du-plastique-cest-fantastique/>